

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2020

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue à huis clos le 19 mai 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2020-189

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points ajoutés :

- Urbanisme — Autorisation de consultation publique par écrit — Dérogation mineure du 2110, rue du Sous-Bois
- Urbanisme — Interdiction de stationnement — Chemin du Roy, chemin Michel-Quézel et rue Moisan
- Avis de motion et présentation du *Règlement n° 2020-624 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-461 modifiant les limites de vitesse applicables sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier la limite de vitesse des carrefours giratoires*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENT

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

Le directeur des finances-trésorier dépose les listes suivantes :

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2020 (SUITE)

- la liste des chèques émis du 9 avril au 6 mai 2020, pour un montant de 748 521,03 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 30 avril 2020, pour un montant de 871 409,49 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 30 avril 2020, pour un montant de 378 254,57 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 9 avril au 6 mai 2020, pour un montant de 10 627 652,00 \$.

2020-190

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 MAI 2020 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 6 mai 2020.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 MAI 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 mai 2020.

2020-191

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 MAI 2020 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

GI2020-007 Protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.2 du *Fonds chantiers Canada-Québec* – dossier 807075 relatif au projet de construction du Centre de glaces de la Ville de Québec

AP2020-231 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces de plomberie industrielles et d'articles divers pour les usines de traitements des eaux (Appel d'offres public 64649)

AP2020-245 Renouvellement du contrat de licences d'utilisation des produits *ESRI* (Dossier 43283)

- AP2020-317** Adjudication d'un contrat pour le contrôle de la végétation sur les terrains et aménagements publics – 2020 à 2022 (Appel d'offres public 73371)
- AP2020-263** Entente d'union entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative au contrat pour l'acquisition regroupée de sel de déglacage – saison 2020–2021 (Appel d'offres public 73620)
- AP2020-288** Entente de gré à gré entre la Ville de Québec et *Larouche remorquage inc.*, relative au service de fourrière à vocation municipale et centre d'expertise (Avis d'intention 73616)
- DE2020-101** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Entrepreneuriat technologique à valeur ajoutée et à soutenir des entreprises en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques*
- DE2020-109** Permission d'occupation, à des fins municipales, d'un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129, tous du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
- DE2020-111** Bail entre la Ville de Québec et *9342–1964 Québec inc.*, relatif à la location d'espaces situés au 4155, chemin de la Plage–Jacques–Cartier – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
- VC2020-003** Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* pour des travaux de compétence d'agglomération
- IN2020-011** Programmation finale de travaux et son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018*
- OT2020-003** Nomination des administrateurs au conseil de l'*Office du tourisme de Québec*
- PV2020-007** Convention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relative à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* pour le projet du *Centre de biométhanisation des matières organiques*
- RH2020-373** Renouvellement du recueil des *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec 2019–2023*
- FN2020-023** Création d'un excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social et appropriation d'un montant à même cet excédent affecté
- RH2020-365** Confirmation du titre et du niveau d'emploi pour le poste créé de directeur adjoint à l'*Office du tourisme de Québec* et promotion de madame Alexandra Harvey–Devault (ID. 012698)
- PA2020-034** Modification de la fiche PIQ 2038012–A – Appropriation de 1 100 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- PA2020-025** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en œuvre de la partie d'une stratégie de développement durable relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1340*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2020-192

CONSEIL — COLLECTES DE SANG — HÉMA-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la recommandation de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann et du premier ministre du Québec M. François Legault de poursuivre les dons de sang auprès d'Héma-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars dernier, la Ville a procédé à la fermeture des installations de loisirs, dont le Complexe sportif multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'ouvrir exceptionnellement, et pour ces événements seulement, le Complexe sportif multifonctionnel afin de permettre à Héma-Québec de tenir leurs collectes de sang les 4 juin et 6 juillet 2020 entre 13 h 30 et 20 h.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-193

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-194

GREFFE — MANDAT DE REPRÉSENTATION EN DÉFENSE DE LA VILLE À LA COUR DU QUÉBEC — RÉCLAMATION EN RECouvreMENT DE DENIERS

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance en recouvrement de deniers intentée par 9337-4189 Québec inc. signifiée le 5 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE mandater M^e Stéphanie Boucher, avocate au Service juridique et greffe, afin de défendre les intérêts de la Ville devant la Cour du Québec, chambre civile, district de Québec, dans le cadre de la poursuite en recouvrement de deniers;

DE transmettre au demandeur et à la Cour du Québec la réponse jointe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-195

RESSOURCES HUMAINES — ABOLITION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT ET SALUBRITÉ

CONSIDÉRANT QU'un poste de technicien en environnement et salubrité est actuellement vacant au sein du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'abolir le poste de technicien en environnement et salubrité actuellement vacant au sein du Service de l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-196

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ MUSICALE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR L'ANNÉE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 2 000 \$ à la Société musicale de Saint-Augustin-de-Desmaures;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-722-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-197

URBANISME — 2120, RUE DES RIVERAINS — DEMANDE DE MODIFICATION À UN PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL ACCEPTÉ EN 2016

CONSIDÉRANT QUE le projet de démolition du vieux chalet vétuste, incluant le programme de réutilisation du sol consistant en la construction d'une résidence unifamiliale, a été approuvé le 6 juin 2016 par le Comité de démolition de l'époque;

CONSIDÉRANT QUE pour diverses raisons, le projet n'a jamais été réalisé et les mêmes propriétaires désirent aujourd'hui exécuter le projet tout en apportant des modifications à l'architecture approuvé en 2016;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le Règlement REGVSAD-2008-112* autorise, sous l'article 5.8.3, le conseil municipal à accepter par résolution des modifications jugées mineures à une demande de démolition déjà approuvée;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification des requérants est jugée comme étant mineure puisque l'usage demeure le même, le style architectural moderne/modulaire et les couleurs du bâtiment demeurent les mêmes, l'implantation au sol se fait dans le même secteur sur le terrain et diminue l'empreinte au sol de 3,6 m² et que la seule différence notable est l'ajout d'un 2^e étage dont le tout demeure conforme au *Règlement de zonage 480-85*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser la modification au programme de réutilisation du sol approuvé le 6 juin 2016 au point 5.1 et consistant en des modifications à l'architecture du bâtiment principal avec les conditions suivantes :

- Respecter l'intégralité du contenu du programme de réutilisation du sol qui consiste aux plans cités dans la présente résolution;
- Compléter, dans un délai de 6 mois suivant la délivrance des permis, la démolition et le nivellement du terrain le cas échéant;
- Compléter, dans un délai de 12 mois suivant la délivrance des permis, le programme de réutilisation du sol;

Le tout conformément aux documents suivants :

- Plan projet d'implantation par Jean Bergeron, arpenteur-géomètre, minute 20027, daté du 4 décembre 2019;
- Plan d'architecture par Les Industries Bonneville, modèle micronature modifié, daté du 5 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-198

URBANISME — AUTORISATION DE CONSULTATION PUBLIQUE PAR ÉCRIT — DÉROGATION MINEURE DU 2110, RUE DU SOUS-BOIS

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure pour le 2110 rue du Sous-Bois a été déposée au Service de l'urbanisme le 4 mars 2020 et a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme le 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'Arrêté *numéro 2020-033* de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 qui prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement auquel cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours pour la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2110 rue du Sous-Bois.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-199

URBANISME — INTERDICTION DE STATIONNEMENT — CHEMIN DU ROY, CHEMIN MICHEL-QUÉZEL ET RUE MOISAN

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'interdire le stationnement des deux côtés du chemin ou de la rue aux endroits suivants :

- Sur le chemin du Roy entre son extrémité ouest à la jonction avec la Route 138 et le chemin Girard à l'est;
- Sur l'ensemble du chemin Michel-Quézel;
- Sur le chemin du Roy entre son intersection avec la rue Moisan à l'ouest et le 265, chemin du Roy à l'est (côte à Gagnon);
- Sur l'ensemble de la rue Moisan

Comme démontré sur le plan en annexe de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-200

URBANISME — PIIA — 99, RUE DU COLLÈGE — ÉCOLE DES PIONNIERS — PAVILLON DE LA SALLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 99, rue du Collège, connu et désigné comme étant le lot 3 058 884, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la rénovation de l'enveloppe extérieure de la partie est du bâtiment datant de 1981 ainsi que la réfection des trottoirs de béton à l'existant avec les conditions et obligations suivantes :

- Pour la partie à rénover, le revêtement métallique doit être à attaches dissimulées;
- Les plans d'architecture pour construction « réfection des façades — École des Pionniers — Pavillon de La Salle », par Dany Blackburn, architecte, version 3, daté du 28 avril 2020 doivent être mis à jour avec les revêtements métalliques ayant les couleurs suivantes :
 - Couleur des panneaux gris (en continuité avec l'école existante) : tel que WXL 56174 Gris Charbon de Vicwest, ABK 2787 ou équivalent approuvé.
 - Couleur des panneaux noir : Black UC40577

Le tout conformément aux documents suivants :

- Document de présentation «École des Pionniers — de La Salle — Projet de rénovation secteur 1981 » par ABCP architecture et daté du 11 mai 2020;
- Plans pour construction « réfection des façades — École des Pionniers — Pavillon de La Salle », par Dany Blackburn, architecte, version 3, daté du 28 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-201

URBANISME — PIIA — 245, RUE DE SINGAPOUR — GESTION COUVRENS INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 245, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 284 232, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la réalisation du projet de mini-entrepôts incluant l'aménagement du terrain et l'affichage sur l'immeuble avec les conditions et obligations suivantes :

- Les arbres, arbustes et graminées indiqués dans les documents cités dans la présente résolution sont à protéger, conserver ou remplacer en tout temps;
- Au terme de l'échéancier entendu pour les phases additionnelles selon les conditions prévues à l'acte de vente du terrain daté du 17 décembre 2019 par Mme Élise St-Pierre, notaire, sous sa minute 171, le mur nord qui fait face à la rue de Singapour devra avoir un traitement architectural satisfaisant en regard des objectifs et critères applicables du *Règlement n° 915-93 Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*. Le mur prévu pour la présente phase I étant un mur temporaire qui ne satisfait pas aux objectifs et critères applicables du *Règlement n° 915-93*;

Le tout conformément aux documents suivants :

- Plan projet d'implantation par Claire Bellemare, arpenteuse-géomètre, minute 3739, daté du 10 mars 2020;

- Plan d'architecture, aménagement du terrain et affichage par Érick Rivard, architecte, projet « Mini Entrepôt St-Aug », révision 3, daté du 27 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-202

URBANISME — DDM — 245, RUE DE SINGAPOUR — GESTION COUVRENS INC.

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été transmis au Service juridique et du greffe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser les demandes de dérogations mineures pour le 245, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 284 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant :

- L'absence de pavage sur une partie de la cour avant représentant 2 496 m² non pavé au lieu de 3 013 m² à paver selon la réglementation;
 - Cette dérogation est conditionnelle au respect des conditions prévues à l'acte de vente du terrain daté du 17 décembre 2019 par Mme Élise St-Pierre, notaire, sous sa minute 171;
 - Au terme de l'échéancier prévu pour les phases additionnelles, la totalité de la cour avant restante, pour ses accès véhiculaires, stationnement ou autres allées de circulation et de manœuvre, devra être pavée;
- L'absence d'une bande aménagée au pied de la façade nord au lieu d'une bande de 2 m;
- L'absence de bollards de protection aux portes de garage des mini-entrepôts au lieu d'avoir de tels bollards en l'absence d'une bande aménagée ceinturant le bâtiment pour les façades est et ouest;

Le tout conformément aux plans et documents suivants :

- Plan projet d'implantation par Claire Bellemare, arpenteuse-géomètre, minute 3739, daté du 10 mars 2020;
- Plan d'architecture, aménagement du terrain et affichage par Érick Rivard, architecte, projet « Mini Entrepôt St-Aug », révision 3, daté du 27 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-203

URBANISME — PIIA — 200, RUE DE SYDNEY — COOP AVANTIS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 200, rue de Sydney, connu et désigné comme étant le lot 6 353 901, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la réalisation du projet « Concession New Holland » incluant l'aménagement du terrain, l'affichage et deux demandes de dérogations mineures avec la condition et obligation que l'éclairage du site soit ajusté au besoin de manière à limiter l'éblouissement lumineux chez les voisins ainsi qu'à partir de l'autoroute;

Le tout conformément aux documents suivants :

- Plan projet d'implantation par Caroline Huard, arpenteuse-géomètre, minute 2870, daté du 21 février 2020;

- Plan d'architecture, aménagement du terrain et enseignes par Jean Turmel, architecte, projet « Nouveau garage New Holland », version 3, daté du 20 février 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-204

URBANISME — DDM — 200, RUE DE SYDNEY — COOP AVANTIS

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été transmis au Service juridique et du greffe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser les demandes de dérogations mineures pour le 200, rue de Sydney, connu et désigné comme étant le lot 6 353 901 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputées conformes :

- La présence de 4 enseignes dont 3 sur la façade avant et une sur poteau au lieu de 2 enseignes maximum;
- Une aire d'exposition en cour avant avec une superficie de 155 m² au lieu de 100 m² maximum.

Le tout conformément aux plans et documents suivants :

- Plan projet d'implantation par Caroline Huard, arpenteuse-géomètre, minute 2870, daté du 21 février 2020;
- Plan d'architecture, aménagement du terrain et enseignes par Jean Turmel, architecte, projet « Nouveau garage New Holland », version 3, daté du 20 février 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-205

URBANISME — DDM — 274, 4E RANG EST

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été transmis au Service juridique et du greffe;

CONSIDÉRANT QUE la localisation du bâtiment agricole était conforme (marge avant ≥6 m) avant 2010, année où l'emprise de la rue a été officiellement modifiée, rendant ainsi la marge de recul avant dérogatoire, mais protégée par droits acquis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le lot 4 459 486 dont le bâtiment agricole visé est à l'ouest de la résidence sise au 277, 4^e Rang Est, connu et désigné comme étant le lot 4 459 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement de 467 m² du bâtiment principal agricole avec un prolongement de la façade avant dérogatoire protégée de 148 % de la longueur de la façade existante au lieu de 25 % maximum comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout conformément aux plans et documents suivants :

- Plan projet d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2346, révision 1, daté du 2 mars 2020;
- Plan d'architecture par Monique Brunet, architecte, projet « Ferme Benico Inc. », daté du 28 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2020-206

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-624 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-461 MODIFIANT LES LIMITES DE VITESSE APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE DES CARREFOURS GIRATOIRES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-624 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-461 modifiant les limites de vitesse applicables sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier la limite de vitesse des carrefours giratoires.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2020-207

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-623 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE EN ASSUJETTISANT CERTAINS TRAVAUX À DES OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DANS UNE PARTIE DU SECTEUR DE ZONE PB-3 (ÎLOT PAROISSIAL)

CONSIDÉRANT QU'un commentaire écrit de la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures (document de 10 pages) a été transmis au Service juridique et du greffe;

CONSIDÉRANT QUE ce document a été remis aux membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance et qu'il est déposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2020-623 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant certains travaux à des objectifs et critères d'évaluation dans une partie du secteur de zone PB-3 (îlot paroissial);

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

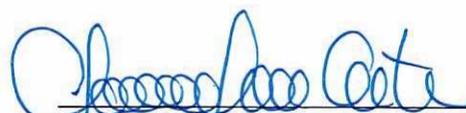
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 41.


Sylvain Juneau, maire


Marie-Josée Couture, greffière